

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 04.08.2017, Révision 20.07.2017

Version 01

Page 1 / 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SpaBalancer pH-Minus

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Correcteur de pH

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Wellness Company AG
Birkenstrasse 49
6343 Rotkreuz / SUISSE
Téléphone +41(0)41 320 20 20
Site internet www.wellness-company.ch
E-mail info@wellness-company.ch

Secteur informatif

Informations techniques info@wellness-company.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Acide etidronique
Acide phosphorique
Chlorure d'hydrogène

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Le contenu / récipient doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 04.08.2017, Révision 20.07.2017

Version 01

Page 2 / 10

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - 20	Acide etidronique CAS: 2809-21-4, EINECS/ELINCS: 220-552-8 GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Acute Tox. 4: H302 - Met. Corr. 1: H290
1 - < 10	Chlorure d'hydrogène CAS: 7647-01-0, EINECS/ELINCS: 231-595-7, EU-INDEX: 017-002-01-X GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - STOT SE 3: H335 - Met. Corr. 1: H290
1 - < 10	Acide phosphorique CAS: 7664-38-2, EINECS/ELINCS: 231-633-2, EU-INDEX: 015-011-00-6 GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Met. Corr. 1: H290

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit provoque des brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Mousse stable aux alcools.

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 04.08.2017, Révision 20.07.2017

Version 01

Page 3 / 10

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Acide chlorhydrique (HCl).
Oxydes de phosphore (POx).
oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Diluer dans une grande quantité d'eau.
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter la formation d'aérosol.
Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Prévoir un sol résistant aux acides.
Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 04.08.2017, Révision 20.07.2017

Version 01

Page 4 / 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Chlorure d'hydrogène
CAS: 7647-01-0, EINECS/ELINCS: 231-595-7, EU-INDEX: 017-002-01-X
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 2 ppm, 3 mg/m ³ , 4x, C, DFG, NIOSH, OSHA
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 4 ppm, 6 mg/m ³
Acide phosphorique
CAS: 7664-38-2, EINECS/ELINCS: 231-633-2, EU-INDEX: 015-011-00-6
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1 mg/m ³ , 4x, SS:C, NIOSH, OSHA
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 2 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
0,7 mm, >= 480 min, PVC (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection résistant aux acides.

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre AB. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 04.08.2017, Révision 20.07.2017

Version 01

Page 5 / 10

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	piquante
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	< 2
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	100
Point d'éclair [°C]	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	1,133 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m ³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	complètement miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.
Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des bases (lessives).
Réagit au contact avec agents d'oxydation.
Le contact avec les acides libère des gaz combustibles.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 04.08.2017, Révision 20.07.2017

Version 01

Page 6 / 10

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.
Métaux de base

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.
Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
Acide phosphorique, CAS: 7664-38-2
LD50, dermique, Lapin: 2740 mg/kg (Lit.).
LD50, oral, Rat: 1530 mg/kg (Lit.).
LC50, inhalatoire, Rat: > 0,85 mg/l (1h) (Lit.).
Chlorure d'hydrogène, CAS: 7647-01-0
LD50, oral, Rat: 700 mg/kg bw (IUCLID).
LD50, dermique, Lapin: > 5010 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésion oculaire grave. Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le produit provoque des brûlures. Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Acide phosphorique, CAS: 7664-38-2
LC50, (96h), poisson: 3-3,5 mg/l (Lit.).
LC0, poisson: 100-1000 mg/l (Lit.).
Chlorure d'hydrogène, CAS: 7647-01-0
LC50, (96h), Lepomis macrochirus: 24,6 mg/l.
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 0,78 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: 0,492 mg/l.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 04.08.2017, Révision 20.07.2017

Version 01

Page 7 / 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Effet nocif par modification du pH.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)	180106* 200114*
--	--------------------

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)	150110*
--	---------

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID	1760
--------------------------------	------

Transport fluvial (ADN)	1760
-------------------------	------

Transport maritime selon IMDG	1760
-------------------------------	------

Transport aérien selon IATA	1760
-----------------------------	------

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 04.08.2017, Révision 20.07.2017

Version 01

Page 8 / 10

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID LIQUIDE CORROSIF, NSA (Acide chlorhydrique, acide phosphorique)

- Code de classification C9

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 1 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (E)

Transport fluvial (ADN) LIQUIDE CORROSIF, NSA (Acide chlorhydrique, acide phosphorique)

- Code de classification C9

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG Corrosive liquid, n.o.s. (Hydrochloric acid, phosphoric acid)

- EMS F-A, S-B

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 1 I

Transport aérien selon IATA Corrosive liquid, n.o.s. (Hydrochloric acid, phosphoric acid)

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 8

Transport fluvial (ADN) 8

Transport maritime selon IMDG 8

Transport aérien selon IATA 8

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID II

Transport fluvial (ADN) II

Transport maritime selon IMDG II

Transport aérien selon IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 04.08.2017, Révision 20.07.2017

Version 01

Page 9 / 10

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2017)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD
- Code de cas particulier	180106*
	200114*
- VOC-part [%]	non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	Seuil quantitatif (SQ): 20 000 kg
- Observer les restrictions d'emploi	Les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact avec ou être exposés à cette préparation pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, RS 822.115).
- VOC (2010/75/CE)	non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux. (Méthode de calcul)
 Skin Corr. 1B: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)
 Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

aucun



Copyright: Chemiebüro®

